

Masque obligatoire lundi: amende de 135 euros en cas d'infraction

Paris (AFP) –

Publié le : 19/07/2020 - 19:24 Modifié le : 19/07/2020 - 19:22



L'ESSENTIEL DU 5 MARS

En direct : la Biélorussie propose d'accueillir des pourparlers de paix à Minsk

EN COURS ● EUROPE

Ligue des champions : Hakimi et Mendes, deux latéraux au centre de PSG-Liverpool

■ SPORTS

Le gouvernement a tranché : omettre de porter un masque à partir de lundi dans tous les lieux publics clos pourra valoir une amende de 135 euros.

Si le principe et la date de cette obligation étaient connus, face aux signaux d'un léger regain de l'épidémie de coronavirus, une incertitude courait sur la sanction en cas d'infraction.

La Direction générale de la Santé l'a confirmé dimanche : "le non-respect de cette mesure pourrait être susceptible, comme c'est le cas dans les autres lieux où le port du masque est obligatoire, notamment les transports, d'une contravention de 4e classe", soit une amende forfaitaire de 135 euros.

Alors que les autorités considéraient il y a quatre mois comme "inutile" le port du masque pour les personnes n'étant pas malades, il est désormais imposé à tout le monde dans les "magasins de vente, centres commerciaux, administrations, banques et marchés couverts", a détaillé la DGS dans un texte transmis à l'AFP.

ASIE-PACIFIQUE



"Nous ne faisons que commencer" :
ce qu'il faut retenir du discours de
Trump face au Congrès

AMÉRIQUES



Ukraine, situation internationale...
Emmanuel Macron va s'adresser aux
Français à 20 h

FRANCE



Ces établissements s'ajoutent à la liste des lieux où le port du masque était déjà prévu pour lutter contre le Covid-19.

Les salles de réunion et de spectacle, cinémas, restaurants, hôtels, salles de jeux, établissements d'enseignement, centre de vacances, bibliothèques, lieux de culte, établissements sportifs couverts, musées, gares et aéroports étaient en effet déjà concernés "parfois avec des règles spécifiques", rappelle la DGS.

Emmanuel Macron avait annoncé le 14 juillet que l'obligation de porter un masque entrerait en vigueur le 1er août, mais la date a été rapidement avancée, face aux critiques des médecins qui alertent sur des "signaux faibles" de reprise de l'épidémie et le relâchement des mesures barrière.

Le port du masque est un "moindre mal" pour éviter un reconfinement, avait prévenu mardi Philippe Juvin, chef des urgences de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris. "Il y a un vrai sujet sur le relâchement des gestes barrières, c'est bien montré par toutes les enquêtes d'opinion, il suffit d'aller dans la rue pour voir", a-t-il souligné.

- "Incertitudes" sur la transmission par l'air -

Au niveau national, le taux de reproduction effectif du virus (ou "R effectif", basé sur les tests virologiques positifs) est repassé légèrement au-dessus de 1 depuis la première semaine de juillet, et se situe actuellement à environ 1,20, selon Santé publique France.

Cela signifie que chaque malade du Covid-19 contamine en moyenne 1,2 autre personne, ce qui va dans le sens d'une tendance à l'augmentation de la circulation du virus.

Selon le ministère de la Santé, la situation sanitaire en France, hors Mayotte et la Guyane qui subissent toujours la première vague, "montre des signaux d'une détérioration légère, mais encore incertaine", après plusieurs semaines de recul puis de stabilisation de l'épidémie.

"La vigilance de tous est plus que jamais nécessaire pour éviter un rebond épidémique".



Autre facteur qui justifie cette décision : les "incertitudes" sur la transmission du virus dans l'air.

Ce sujet "a fait l'objet le 6 juillet d'une lettre à l'OMS signée par 239 scientifiques issus de 32 pays, qui ont notamment fait part de leurs observations sur la fréquence des contaminations et des clusters en milieu clos, particulièrement en cas de brassage d'air, et même en l'absence de projection directe", indique la DGS.

- Volte-face du gouvernement -

La décision constitue toutefois une volte-face du gouvernement qui, se basant sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avait martelé au début de l'épidémie que les masques n'étaient nécessaires qu'aux soignants et aux malades.

"C'est vraiment une denrée rare, une ressource précieuse pour les soignants, et totalement inutile pour toute personne dans la rue", avait même déclaré le directeur général de la Santé Jérôme Salomon le 18 mars,

"C'est vraiment une denrée rare, une ressource précieuse pour les soignants, et totalement inutile pour toute personne dans la rue", avait même déclaré le directeur général de la Santé Jérôme Salomon le 18 mars, au lendemain du confinement, alors que le pays faisait face à une pénurie cruelle de masques.

Au fil des semaines et des mois, le discours a changé.

"L'ensemble des recommandations ont été émises en adéquation avec l'état des connaissances scientifiques, au fur et à mesure de leur avancement. L'OMS a recommandé le port du masque grand public seulement au début du mois de juin", se justifie la DGS.

Très critiqué pour l'absence d'un stock stratégique au début de l'épidémie, le gouvernement veut atteindre l'objectif d'environ 60 millions de masques d'ici octobre, contre 3,5 millions avant la crise.